

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés d'urgence du 25 août 1939 au 6 septembre 1939, relatifs au déclenchement du conflit européen, comme suit:

Arrêtés en conseil C.P. Nos:

- 2389—Re: Emission d'un mandat spécial de \$8,918,930 pour les dépenses de la force navale, de la milice et de l'aviation.
- 2396—Règlements pour appeler la milice sous les drapeaux, en vertu de l'article 63 de la loi de la milice.
- 2397—Re: Achat d'avions, de pièces de rechange et autres accessoires, jusqu'à occurrence de \$7,500,000.
- 2412—Re: Contrôle de la marine marchande.
- 2413—Re: Mandat de \$1,453,000 pour le paiement pendant trente jours du personnel de la milice, transport, rations, services du génie et achat d'approvisionnements.
- 2434—Re: Approbation des règlements et recommandations pour le paiement de la solde et des allocations des forces territoriales du Canada.
- 2441—Re: Engagement de groupes et de personnel des forces actives auxiliaires de l'aviation et de la réserve aérienne.
- 2471—Mandat de \$150,000 au sujet des précautions à prendre contre les raids aériens.
- 2474—Organisation de sous-comités du conseil.
- 2475—Mandat de \$536,600 pour faire face aux dépenses relatives au transport des unités de la force aérienne royale du Canada jusqu'au littoral de l'Atlantique et afin d'enrôler, pour fins d'entraînement, des recrues pour l'aviation, pendant une période de trente jours.
- 2476—Proclamation relative à la convocation du Parlement, le 7 septembre, 1939.
- 2477—Re: Proclamation relative à l'état de guerre appréhendée.
- 2478—Plaçant en service actif les forces navales de réserve du Canada.
- 2479—Plaçant en service actif les forces navales permanentes.
- 2480—Re: Mandat au montant de \$5,345,590 pour placer l'armée active et permanente de l'air sur pied de paix complet.
- 2481—Décret arrêtant les règlements de la Censure.
- 2482—Plaçant la milice active sur pied de guerre.
- 2483—Décret arrêtant les règlements relatifs à la défense du Canada.
- 2484—Nouvel enrôlement d'anciens constables de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
- 2485—Nommant comme Régistrare général des aubains des pays ennemis, le Commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
- 2489—Institution d'un Tribunal des Prises.
- 2491—Règlements relatifs aux pensions.
- 2495—Mandat au montant de \$50,000 pour défrayer l'emploi d'un personnel de surnuméraires civils qui rempliront des fonctions urgentes.
- 2496—Re: Censure relative aux compagnies de télégraphie sous-marine, de radio, de télégraphe et de téléphone, ou à la mise en circulation de matières prohibées.
- 2498—Re: l'expression "Armée du Canada en service actif" dont on devra se servir au lieu de l'expression: "Armée de campagne du Canada".
- 2499—Règlements de la censure, 1939.
- 2500—Re: appel des unités, formations et détachements de l'Armée auxiliaire active de l'Air.